

Prestations forfaitaires pour prestations réalisées en régie

- Véhicule, outillage, stock à CHF 50.- / intervention

Forfait pour la mise à disposition d'un véhicule de service équipé. Il comprend une mise à disposition à bord du véhicule, d'un outillage complet et d'un stock de marchandise de base. Cet assortiment doit permettre à l'installateur électricien d'effectuer une intervention de dépannage dans un laps de temps relativement court et éviter autant que faire se peut des allers et retours chez nos fournisseurs ou à l'atelier de l'entreprise.

- Petit matériel si < 3h à CHF 12.- / intervention
- Petit matériel si > 3h à CHF 24.- / intervention

Forfait pour l'utilisation d'une petite fourniture qui ne se vend généralement pas à l'unité, visserie, tampons, toile isolante, plâtre de scellement, etc.... Cette petite fourniture difficilement quantifiable, est facturée en fonction de la durée de l'intervention. Le petit matériel est compté lorsque l'installateur électricien utilise des outils pour effectuer des percements, des raccordements ou installation de marchandise.

- Mesures sanitaires Covid-19 à CHF 2.- / personne et par intervention

Forfait pour la mise en place de mesures de protection afin de prévenir de la transmission du virus.

- Traitement déchets A à CHF 2.- / intervention

Forfait pour la gestion conforme selon la loi cantonale, de petits déchets standard, suite à l'échange de matériel, d'appareillage chez le client, le traitement des emballages est inclus dans ce forfait.

Les frais de gestions de déchets d'appareils électriques ainsi que le démontage d'installations électriques sont facturés en supplément selon la quantité, le volume, les normes et liste de traitement.